

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 08 septembre 2014 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire suppléant Christian Caron, madame la conseillère Émilie Garneau et messieurs les conseillers Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Bernard Naud, maire, et Mme Carmen Marquis, conseillère, étaient absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2014-09-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

- i) Demande de dérogation mineure – M. Lévis Théberge

Elle demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2014-09-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014 soit adopté tel que déposé et lu.

2014-09-03

Octroi du contrat de scarification du rang de la Rivière Noire.

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde à Excavation Jean Leclerc Inc. le contrat de scarification du rang de la Rivière Noire, au montant de 10 140.00 \$ + taxes.

2014-09-04

Production d'une attestation de conformité des travaux d'aqueduc dans le rang St-Joseph Est.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à DESSAU le mandat de produire une attestation de conformité des travaux d'aqueduc dans le rang St-Joseph Est, au montant de 6447.00 \$ + taxes.

2014-09-05

Émission de billets par appel d'offres public.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf pour son emprunt par billets en date du 16 septembre 2014 au montant de 181 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 173. Ce billet est émis au prix de 100.00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

34 200 \$	2,97000 %	16 septembre 2015
35 200 \$	2,97000 %	16 septembre 2016
36 300 \$	2,97000 %	16 septembre 2017
37 400 \$	2,97000 %	16 septembre 2018
38 400 \$	2,97000 %	16 septembre 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Que le maire suppléant, M. Christian Caron, et le secrétaire-trésorier, M. Vincent Lévesque Dostie, soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-09-06

Emprunt par billet au montant de 181 500 \$ conformément au règlement numéro 173.

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 173, la Municipalité de Saint-Alban souhaite emprunter par billet un montant total de 181 500 \$:

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 181 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 173 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire suppléant, M. Christian Caron, et le secrétaire-trésorier, M. Vincent Lévesque Dostie.

Que les billets soient datés du 16 septembre 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

34 200 \$	16 septembre 2015
35 200 \$	16 septembre 2016
36 300 \$	16 septembre 2017
37 400 \$	16 septembre 2018
38 400 \$	16 septembre 2019.

2014-09-07

Achat de mobilier urbain

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à l'achat de mobilier urbain auprès de Tessier Récréation Parc, selon leur soumission au montant de 11 628.00 \$ + taxes.

2014-09-08

Location d'un photocopieur Toshiba multifonction.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à la location d'un photocopieur Toshiba multifonction FC-3555C en remplacement du photocopieur existant. Le contrat sera d'une durée de 66 mois au prix de 172.04 \$ par mois

Que la municipalité de Saint-Alban adhère à un contrat d'entretien de 5 ans au coût de :

- 0.0081 \$ par copie noir et blanc
- 0.0581 \$ par copie couleur

2014-09-09

Demande de maintien des heures d'ouvertures du bureau de poste à Poste Canada

Attendu que les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens.

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban demande à Poste Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

2014-09-10

Appui d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – M. Charles-Étienne Falardeau.

Attendu que M. Charles-Étienne Falardeau est propriétaires des lots 4 616 175 et 4 616 177 du cadastre du Québec;

Attendu que le lot 4 616 175, d'une superficie de 856.5 mètre carré, bénéficie d'un droit acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAQ;

Attendu que le lot 4 616 177, d'une superficie de 543.6 mètre carré, est adjacent au lot 4 616 175;

Attendu que la superficie minimale de lotissement est de 1500 mètres carrés pour ces deux lots;

Attendu que M. Charles-Étienne Falardeau s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir le droit de jumeler ces deux lots, permettant ainsi de se rapprocher des normes minimales de lotissement.

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban appui la demande de M. Charles-Étienne Falardeau auprès de la CPTAQ visant à permettre le jumelage des lots 4 616 175 et 4 616 177.

2014-09-11

Demande de dérogation mineure – M. Lévis Théberge

Attendu que M. Lévis Théberge est propriétaire du lot 4 616 083 du Cadastre du Québec et que ce lot est d'une superficie de 554.8 mètres carrés;

Attendu que M. Lévis Théberge désire y ériger un garage privé isolé d'une superficie de 70.64 mètres carrés, représentant 13 % de la superficie du terrain, alors que le règlement de zonage permet un maximum de 10 %;

Attendu que le garage projeté de M. Théberge respecte toutes les autres normes d'implantations prescrites par les règlements;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban accorde une dérogation mineure à M. Lévis Théberge pour le lot 4 616 083 du cadastre du Québec afin de permettre l'implantation d'un garage privé isolé d'une superficie de 70.64 mètres carrés représentant 13 % de la superficie du terrain.

Bordereau de correspondance.

Aucune correspondance ne fût déposée

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 08 septembre 2014, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 525 570.83 \$. Toujours en date du 08 septembre 2014, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0.00 \$

2014-09-12

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
GARAGE J.P.NAUD & FILS	4847	976.33 \$
MARIE-PIER BOUCHARD (SOCCER)	4848	398.12 \$
AUDREY-ANNE GAGNON (SOCCER)	4849	166.78 \$
OLIVIER NAUD (SOCCER)	4850	205.00 \$
ANNULER	4851	0.00 \$
AUTOCAR PORTNEUF	4852	1 539.23 \$
BELANGER, REAL	4853	12 801.90 \$
BELANGER, ALAIN	4854	12 420.75 \$
LES IMPRESSIONS BORGIA INC.	4855	522.91 \$
CHAMPAGNE, MAURICE	4856	1 465.93 \$
CONEX	4857	4 828.11 \$
COOP ST-UBALDE	4858	2 986.07 \$

DERY TELECOM	4859	43.10 \$
DESSAU	4860	2 644.43 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	4861	20 367.93 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4862	44 074.26 \$
ANNULER	4863	0.00 \$
GARAGE J.P.NAUD & FILS	4864	515.16 \$
EMILIE GARNEAU	4865	71.40 \$
HAMELIN, JEAN-GUY	4866	4 207.50 \$
IMPRIMERIE GERMAIN	4867	511.64 \$
JEAN LECLERC EXCAVATION	4868	11 658.47 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	4869	260.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	4870	5 331.39 \$
LEFEBVRE, JOHNNY	4871	12 757.06 \$
ANNULER	4872	0.00 \$
ALIMENTATION DU SABLON INC.	4873	650.22 \$
MATERIAUX AUDET	4874	223.86 \$
MEUNERIE	4875	36.77 \$
MINI-MIX ST-BASILE	4876	446.97 \$
PERRON, MARIO	4877	100.00 \$
PROTECTRON	4878	65.36 \$
REAL HUOT	4879	4 104.61 \$
REGIE REGIONALE	4880	570.46 \$
ROYNAT (PHOTOCOPIEUR)	4881	474.84 \$
SERVICES MATREC	4882	643.86 \$
EXPO ST-MARC (LOISIRS)	4883	192.00 \$
SOC.CANADIENNE DES POSTES	4884	112.34 \$
SOLIFOR (BAIL LAC LONG)	4885	1 149.75 \$
TESSIER, ALEXANDRE	4886	10 938.40 \$
GILLES TESSIER	4887	19 761.37 \$
THIBEAULT, RENALD NOTAIRE	4888	650.00 \$
TRANSCONTINENTAL MEDIA	4889	8.52 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	4890	135 310.70 \$
STEPHANE MARCOTTE	4891	12 795.86 \$
TRAVAIL&LOISIRS	4892	224.17 \$
TURCOTTE 1989 INC.	4893	6 557.06 \$
VILLE DE DONNACONA	4894	30.00 \$
VOHL INC.	4895	34.44 \$
WEB TELECOM.CA	4896	229.95 \$
FQM	4897	20.67 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	4898	3 502.98 \$
PARC ILE ST-QUENTIN	4899	32.92 \$
PERREAULT, ERIC (REMB. NON-RES.)	4900	95.00 \$
PLANTE, CHANTAL(REMB. NON-RES.)	4901	95.00 \$
CLOUTIER, PASCALE (REMB. NON-RES.)	4902	95.00 \$
OUELLET, CHANTALE (REMB. NON-RES.)	4903	95.00 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:		
	DAS, Fédéral	2 793.94 \$
	DAS, Prov.	6 514.23 \$
	Hydro Québec	5 524.57 \$
	Télus mobilité	78.59 \$
	Télus	1 102.81 \$
	Visa	12.69 \$
	Eko	216.68 \$
	TOTAL:	354 498.83 \$

TREPANIER, DENISE	4551	471.06 \$
VINCENT L. DOSTIE	4552	720.10 \$
MORISSETTE, YVON	4553	658.91 \$
CLOUTIER, ROGER	4554	440.20 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4555	286.82 \$
BLOUIN, ETIENNE	4556	692.42 \$
TREPANIER, DENISE	4557	505.77 \$
VINCENT L. DOSTIE	4558	720.10 \$
BLOUIN, ETIENNE	4559	692.43 \$
MORISSETTE, YVON	4560	773.46 \$
CLOUTIER, ROGER	4561	496.60 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4562	319.96 \$
TREPANIER, DENISE	4563	485.77 \$
VINCENT L. DOSTIE	4564	720.10 \$
BLOUIN, ETIENNE	4565	692.42 \$
MORISSETTE, YVON	4566	773.46 \$
CLOUTIER, ROGER	4567	507.36 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4568	410.96 \$
MORISSETTE, YVON	4569	2 605.73 \$
MORISSETTE, YVON	4570	1 185.11 \$
TREPANIER, DENISE	4571	485.78 \$
VINCENT L. DOSTIE	4572	420.10 \$
BLOUIN, ETIENNE	4573	660.42 \$
MORISSETTE, YVON	4574	741.46 \$
CLOUTIER, ROGER	4575	507.36 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4576	213.63 \$
CARON, CHRISTIAN	4577	305.78 \$
FALARDEAU, GAETAN	4578	305.78 \$
BEAULIEU, DENIS	4579	305.78 \$
MARQUIS, CARMEN	4580	305.78 \$
NAUD, BERNARD	4581	785.78 \$
GARNEAU, EMILIE	4582	305.78 \$
MARCOTTE, FRANCIS	4583	305.78 \$
	TOTAL:	19 807.95 \$
	GRAND	
	TOTAL:	374 306.78 \$

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2014-09-13

Levée de la séance

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h20

Christian Caron
maire suppléant

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

Bernard Naud
maire

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »